



DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 20

N° 2023-5-8

L'an deux mil vingt-trois, Le dix-huit décembre à 20 heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

Monsieur Mikael SIMON est nommé secrétaire de séance

Présents : DEL NERO David, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, HERFAUT Denis, MARTIN Corinne, ARZUR Yvon, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie, LE BOSSER Olivia, CARLIER Morgane, MILIN Claudine, CARIOU Philippe, GOURVES Muriel

Procurations : Laurent FRANCHETEAU à Christian ROUÉ, Karine CORNIC à Claudine MILIN, Marie-Hélène KERNEVEZ à Mona CASELLINO

Objet : Rénovation du bâtiment des Services Techniques : plan de financement prévisionnel

Il est envisagé de rénover le bâtiment des services techniques qui a été construit en 1992 et ne répond plus aux normes de sécurité et de conformité énergétique.

Dans le cadre de ces travaux, il est proposé de reprendre l'entièreté de la charpente et de la couverture. Il est également proposé d'isoler la partie vestiaire et pause pour une mise en conformité énergétique.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Dépenses :

Travaux (HT)	100 000 €
Aménagement (HT)	50 000 €
	<hr/>
	150 000 € HT

Recettes :

DETR (10%)	15 000 €
Région (30%)	45 000 €
Département (40%)	60 000 €
Autofinancement (20%)	30 000 €

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des présents plus les pouvoirs**

- **Approuve le projet de rénovation du bâtiment des Services Techniques,**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR, auprès de la Région (Bien Vivre en Bretagne) et du Département,**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 029-212901615-20231218-DCM2023_5_8-DE

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la question**

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

David DEL NERO

